

Paris, le 23 janvier 2012

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Droits de plantation, ou quand l'Europe tente de comprendre le monde viticole...**

Dans le cadre de la semaine verte de Berlin, le Commissaire européen en charge de l'agriculture, Dacian Ciolos, a annoncé la mise en place d'un groupe de réflexion à haut niveau sur le secteur du vin, et en particulier sur la question des droits de plantation.

Cela fait en effet plusieurs mois que la viticulture française, soutenue par de nombreux élus au niveau local et au niveau national, relayée par le COPA (comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne), se mobilise contre la libéralisation des droits de plantation prévue à partir de 2015 dans la réglementation communautaire. A ce jour, le Parlement européen et les gouvernements de treize Etats membres se sont déjà positionnés pour le maintien d'un système d'encadrement des droits de plantation pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La FNSEA salue l'initiative du Commissaire européen, qui marque un premier pas vers la prise en compte de la volonté de la viticulture européenne de conserver des outils de gestion de marché pour l'ensemble de ses catégories de vin. La FNSEA, qui reste attachée au maintien d'outils de régulation des marchés dans la PAC post 2013, considère que le maintien d'un encadrement communautaire des droits de plantation est indispensable pour la préservation des territoires et de l'économie viticoles.

La FNSEA rappelle cependant qu'il est important que la filière vitivinicole ait une visibilité la plus rapide possible afin d'éviter toute spéculation malvenue au sein du secteur viticole. Elle demande dans ce cadre que le groupe soit le plus réactif possible pour « accoucher » de propositions concrètes et applicables tout aussi rapidement.

Contact : Arnaud LEMOINE

Tél : 01.53.83.48.83

Portable : 06.13.24.19.19

Courriel : [arnaud.lemoine@fnsea.fr](mailto:arnaud.lemoine@fnsea.fr)

Site : [www.fnsea.fr](http://www.fnsea.fr)